

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 7 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 27 octobre 2022

Date d'affichage 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Ayhan AYDAR et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Yann DRUET et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Ayhan AYDAR et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2022-098 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent par ailleurs recruter, en application de l'article n°3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

La présente modification du tableau du personnel comporte les suppressions de postes suivants pour faire suite à :

- Des mouvements de personnel (départs, arrivées) et pour répondre au grade et à la durée hebdomadaire du poste de recrutement ;
- Des avancements de grade au 1er septembre 2022 ;
- Un changement d'affectation, une modification de la durée hebdomadaire, un départ à la retraite et un décès.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU l'avis du comité technique en date du 28 octobre 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 novembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour faire suite à la suppression de postes pour les raisons précitées ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la suppression des emplois permanents suivant :

Service	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Temps travail	Nbre de postes	
Direction Générale des Services	Attachés	Attaché hors classe	A	TC	1	
		Attaché principal	A	TC	1	
Ressources Humaines	Attachés	Attaché	A	31h	1	
Population	Adjoints d'administratifs	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
Cadre de Vie et Environnement	Ingénieurs	Ingénieur principal	A	TC	1	
		Ingénieur	A	TC	1	
	Techniciens	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	TC	1	
		Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	TC	1	
		Technicien	B	TC	1	
	Adjoints techniques	Adjoint technique	C	TC	1	
Enfance Jeunesse	Animateurs	Animateur	B	28h	1	
			B	17h30	1	
Développement Local	Rédacteurs	Rédacteur	B	TC	1	
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif	C	TC	1	
Petite Enfance Education	Rédacteurs	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC	1	
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1	
		Adjoint technique	C	30h	1	
			C	28h15	1	
	ATSEM	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
			ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1
		Adjoints administratifs	Adjoint administratif	C	TC	1
		Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	TC	1
C	11h15			1		
Police municipale	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale	B	TC	1	
Culture	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	5h30	1	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de supprimer les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

ACCEPTTE de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation au 26/09/2022		Nouvelle situation au 07/11/2022	
	Filière Administrative			
Directeur Général des Services (Cat. A)				
Directeur Général des Services (10000 à 20000 habitants)	TC	1	TC	1
Attachés (Cat. A)				
Attaché	TC	7	TC	7
Attaché	31h00	1	31h00	0
Attaché principal	TC	1	TC	0
Attaché hors classe	TC	1	TC	0
Rédacteurs (Cat. B)				
Rédacteur	TC	7	TC	6
Rédacteur principal 2ème classe	TC	6	TC	5
Rédacteur principal 1ère classe	TC	1	TC	1
Adjoints Administratifs (Cat. C)				
Adjoint administratif	TC	8	TC	6
Adjoint administratif	28h00	3	28h00	3
Adjoint administratif	26h00	1	26h00	1
Adjoint administratif	22h00	1	22h00	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	10	TC	9
Adjoint administratif principal 2ème classe	28h00	1	28h00	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	3	TC	3
Filière technique				
Ingénieurs (Cat. A)				
Ingénieur	TC	1	TC	0
Ingénieur principal	TC	1	TC	0
Techniciens (Cat. B)				
Technicien	TC	5	TC	4
Technicien principal 2ème classe	TC	1	TC	0
Technicien principal 1ère classe	TC	1	TC	0
Adjoints Techniques (Cat. C)				
Adjoint technique	TC	7	TC	6
Adjoint technique	4h30	1	4h30	1
Adjoint technique	7h00	1	7h00	1

Adjoint technique	9h00	1	9h00	1
Adjoint technique	9h15	1	9h15	1
Adjoint technique	10h00	2	10h00	2
Adjoint technique	11h15	1	11h15	1
Adjoint technique	15h30	1	15h30	1
Adjoint technique	16h30	1	16h30	1
Adjoint technique	19h30	1	19h30	1
Adjoint technique	22h45	1	22h45	1
Adjoint technique	24h00	2	24h00	2
Adjoint technique	28h00	3	28h00	3
Adjoint technique	28h15	1	28h15	0
Adjoint technique	28h45	1	28h45	1
Adjoint technique	30h00	1	30h00	0
Adjoint technique	31h00	1	31h00	1
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	14	TC	13
Adjoint technique principal 2ème classe	31h30	2	31h30	2
Adjoint technique principal 2ème classe	31h00	1	31h00	1
Adjoint technique principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint technique principal 1ère classe	TC	6	TC	6
Filière médico-sociale				
sous Filière médico-sociale				
Puéricultrices cadre de santé (Cat. A)				
Puéricultrice	TC	1	TC	1
Puéricultrices (Cat. A)				
Puéricultrice hors classe	TC	1	TC	1
Infirmiers (Cat. A)				
Infirmier en soins généraux	TC	1	TC	1
Auxiliaires de puériculture (Cat. B)				
Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	4	TC	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	28h00	1	28h00	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	28h00	1	28h00	1
sous Filière sociale				
Educateurs de jeunes enfants (Cat. A)				
Educateur de Jeunes Enfants	TC	2	TC	2
Educateur de Jeunes Enfants	28h00	1	28h00	1
Assistants socio-éducatifs (Cat. A)				
Assistant socio-éducatif	10h30	1	10h30	1
ATSEM (Cat. C)				
ATSEM principal 2ème classe	TC	5	TC	4
ATSEM principal 2ème classe	17h30	1	17h30	1

ATSEM principal 1ère classe	TC	6	TC	5
Agents sociaux (Cat. C)				
Agent social	23h30	1	23h30	1
Agent social	28h00	2	28h00	2
Agent social	TC	1	TC	1
Agent social principal 2ème classe	31h00	1	31h00	1
Agent social principal 2ème classe	TC	2	TC	2
FILIERE ANIMATION				
Animateur (Cat. B)				
Animateur	17h30	1	17h30	0
Animateur	28h00	1	28h00	0
Animateur	TC	4	TC	4
Animateur principal 1ère classe	TC	2	TC	2
Adjoints d'Animation (Cat. C)				
Adjoint animation	TC	9	TC	8
Adjoint animation	5h35	17	5h35	17
Adjoint animation	5h55	6	5h50	6
Adjoint animation	6h15	3	6h15	3
Adjoint animation	8h00	2	8h00	2
Adjoint animation	9h20	2	9h15	2
Adjoint animation	10h30	2	10h25	2
Adjoint animation	11h15	1	11h15	0
Adjoint animation	11h20	5	11h20	5
Adjoint animation	12h15	2	12h15	2
Adjoint animation	14h15	1	14h15	1
Adjoint animation	16h45	1	16h45	1
Adjoint animation	18h10	2	18h10	2
Adjoint animation	25h00	1	25h00	1
Adjoint animation	28h00	1	28h00	1
Adjoint animation principal de 2ème classe	18h00	2	18h00	2
Adjoint animation principal de 2ème classe	34h45	1	34h45	1
Adjoint animation principal de 2ème classe	TC	2	TC	2
Adjoint animation (Petites vacances)	48h00 maxi	20	48h00 maxi	20
Adjoint animation (Mercredis)	8h55	8	8h55	8
Filière Sécurité				
Chefs de service de police (Cat. B)				
Chef de service de PM	TC	1	TC	0
Chef de service de PM principal 2 ^{ème} classe	TC	1	TC	1
Agents de police (Cat. C)				
Brigadier-chef principal	TC	5	TC	5
Gardien Brigadier	TC	1	TC	1

Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique (Cat. B)				
Assistant principal EA 2ème classe	2h00	1	2h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	5h30	2	5h30	1
Assistant principal EA 2ème classe	5h45	1	5h45	1
Assistant principal EA 2ème classe	6h00	1	6h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	7h00	1	7h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	11h15	1	11h15	1
Assistant principal EA 2ème classe	13h00	1	13h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	14h15	1	14h15	1
Assistant principal EA 2ème classe	15h00	1	15h00	1
Assistant principal EA 2ème classe (20h)	TC	1	TC	1
Assistant principal EA 1ère classe	10h30	1	10h30	1
Assistant principal EA 1ère classe	12h30	2	12h30	2
Assistant principal EA 1ère classe	17h00	1	17h00	1
Assistant principal EA 1ère classe (20h)	TC	1	TC	1

Ifs, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 novembre 2022

Affichée le : 14 novembre 2022

Acte à classer**2022-098**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T12-08-25.00 (MI241024642)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221110-2022-098-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Date de décision : 10/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création, transformation, suppression de posteActe : [098.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/11/22 à 11:40

Date 10/11/22 à 12:08

Date 10/11/22 à 12:13

Par [LELONG EMILIE](#)Par [LELONG EMILIE](#)